

PPRE PASSERELLE

Chronologie de l'année scolaire

Période de septembre à décembre :

Au collège

- Septembre : rencontre avec les parents, mise en œuvre du volet collège.
- Avant les vacances de Noël, bilan du volet collège et envoi d'une copie de celui-ci à l'école primaire, pour information.

Période de janvier à mai :

A l'école

- Entretien avec l'élève
- Rencontre avec les parents (communication de la plaquette)
- Mise en place du volet école pour l'année scolaire suivante (nouvelle cohorte d'élèves, pour l'année N+1).

Remarque : il s'agit ici, lors d'un conseil de cycle 3, d'élaborer les bases du PPRE passerelle « volet école » en prenant en compte les besoins des élèves les plus en difficulté afin de réduire les écarts repérés avec les attendus du palier 2 du socle. Ce conseil de cycle est organisé au début du second trimestre de l'année scolaire de CM2. L'analyse des élèves à besoins éducatifs particuliers s'appuie sur le livret personnel de compétences. Les archives des évaluations nationales CM2 de janvier 2009-janvier 2010-janvier 2011 peuvent compléter éventuellement les évaluations utilisées dans l'école.

Mai :

A l'école

- Evaluations nationales
- Transmission des résultats et communication du bilan du volet école aux familles (avant la commission de liaison).

Juin :

Au collège

- Commission de liaison pour transmettre les informations au collège et préparer le volet collège
- Prévoir de répartir les dossiers en deux groupes distincts : élèves qui ont validé le palier 2 et élèves qui ne l'ont pas validé.

Remarque : Il s'agit d'établir un bilan du volet école du PPRE passerelle à partir duquel sera rédigé le volet collège. La réflexion portera notamment sur l'accompagnement personnalisé à mettre en œuvre dès septembre à partir des besoins repérés par le professeur des écoles. Cet accompagnement donne un temps d'observation aux enseignants du second degré. Des stages de remise à niveau en été pourront être proposés à l'école ou au collège.

ATTENTION

Pour l'année scolaire 2011-2012, le calendrier sera réduit à :

Mai :

- évaluations nationales
- entretien avec l'élève et sélection des items qui seront proposés à la commission de liaison (sur la page 2 du document PPRE passerelle)
- transmission des résultats aux familles et information des modalités du PPRE passerelle (communication de la plaquette)

Juin :

- commission de liaison pour transmettre les informations au collège et préparer le volet collège
- prévoir de répartir les dossiers en deux groupes distincts : élèves qui ont validé le palier 2 et élèves qui ne l'ont pas validé.